



Société Anonyme
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23
1050 Bruxelles
Numéro d'Entreprise 0860.005.067 (RPM Bruxelles)
(la "Société")

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DU 24 NOVEMBRE 2020

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 et du manque de visibilité quant à l'impact et conséquences de celle-ci, le Conseil avait proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020 de distribuer un dividende mais de le réduire de 50 % par rapport à celui distribué l'année précédente afin de notamment permettre à la Société de faire face aux incertitudes découlant de cette crise sanitaire.

Après avoir pris connaissance des résultats semestriels de la Société (tels que publiés le 25 septembre 2020), le Conseil d'Administration de la Société a, en date du 24 septembre 2020, décidé de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires la distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur le bénéfice reporté tel que disponible au 31 décembre 2019 (qui s'élevait au 31 décembre 2019 à environ 303 millions d'euros).

Les actionnaires sont dès lors priés d'assister à l'Assemblée Générale Spéciale qui se tiendra au siège de la Société, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, à 1050 Bruxelles, Belgique, le mardi 24 novembre 2020, à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Distribution d'un dividende exceptionnel ;
2. Ratification de la cooptation et nomination d'administrateurs ;
3. Rémunération des administrateurs ;
4. Délégation de pouvoirs.

L'Assemblée se tiendra physiquement. Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire et du souci de protéger la santé et le bien-être des actionnaires et des administrateurs de la Société, les actionnaires sont encouragés à donner procuration à un fondé de pouvoir ou au Président de l'Assemblée pour les représenter lors de celle-ci, et ce afin de limiter au maximum le nombre de personnes physiquement présentes lors de l'Assemblée. Lors de cette Assemblée Générale, aucune information financière plus récente que les résultats semestriels tels que publiés le 25 septembre 2020 ne sera partagée avec les actionnaires.

Les actionnaires qui en feront la demande selon les modalités décrites au point 2.6 ci-dessous pourront suivre l'Assemblée en direct via internet. Ceci ne permettra cependant pas une participation active des actionnaires.

1. Propositions de décisions

L'Assemblée est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

1.1. Distribution d'un dividende exceptionnel

Proposition

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société le 27 mai 2020 et des résultats semestriels tels que publiés le 25 septembre 2020, l'Assemblée approuve la distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur le bénéfice reporté au 31 décembre 2019 d'un montant brut de 0,2935 EURO par action, soit un dividende net de 0,20545 EURO par action en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%.

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} décembre 2020.

1.2. Ratification de la cooptation et nomination d'administrateurs

Proposition

- L'Assemblée Générale Spéciale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Thierry Vanlancker en tant qu'administrateur de la Société et décide de nommer Monsieur Thierry Vanlancker de façon définitive jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021. Cette cooptation était intervenue lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2020 suite à la démission de Monsieur Patrick Thomas.
- L'Assemblée Générale Spéciale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Eric Olsen en tant qu'administrateur de la Société et décide de nommer Monsieur Eric Olsen de façon définitive jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021. Cette cooptation était intervenue lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2020 suite à la démission de Koen Sticker BV, représentée par Koen Sticker, elle-même ayant été cooptée par le Conseil d'Administration en date du 3 août 2020 suite à la démission de Monsieur Laurent Lenoir.

1.3. Rémunération des administrateurs

Proposition

L'Assemblée fixe le montant de la rémunération annuelle de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et décide de confier au Conseil d'Administration le soin de répartir ce montant comme il le jugera utile. Ce montant restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

1.4. Délégation de pouvoirs

Proposition

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à Manuel Monard, Vincent Leroy, Johan Buelens et Catherine Willemyns, chacun pouvant agir individuellement, et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir les éventuelles formalités relatives aux décisions qui précèdent.

2. Modalités pratiques et conditions d'admission à l'Assemblée Générale Spéciale

- 2.1. L'Assemblée se tiendra physiquement. Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire et du souci de protéger la santé et le bien-être des actionnaires et des administrateurs de la Société, les actionnaires sont encouragés à donner procuration à un fondé de pouvoir ou au président de l'Assemblée pour les représenter lors de celle-ci, et ce afin de limiter au maximum le nombre de personnes physiquement présentes lors de l'Assemblée.
- 2.2. Les convocations et le formulaire type de procuration à utiliser seront communiqués par email aux actionnaires nominatifs (ou par courrier si la Société ne dispose pas de leur adresse email). La convocation et le formulaire type de procuration seront aussi disponibles sur le site internet de la Société (www.aliaxis.com) ou sur demande adressée par email à l'adresse : assemblee@aliaxis.com
- 2.3. Conformément à l'article 25 des statuts de la Société :
- **les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges ou agences de BNP Paribas Fortis SA, Belfius Banque SA, ou Banque Degroof Petercam SA) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée, le 17 novembre 2020 au plus tard;
 - **les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société le 17 novembre 2020 au plus tard, de leur intention d'assister à l'assemblée ou de s'y faire représenter.
- 2.4. En cas de **vote par procuration**, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire type de procuration. Les formulaires de procuration dûment complétés et signés devront parvenir à la Société à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, au plus tard le 17 novembre 2020.
- 2.5. **Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au commissaire sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la Société par voie postale (Avenue Arnaud Fraiteur 15-23 – 1050 Bruxelles) ou par voie électronique (e-mail : assemblee@aliaxis.com) le 17 novembre 2020 au plus tard, à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général.

La Société répondra avant le 17 novembre 2020 (date ultime pour faire parvenir à la Société les formulaires de procuration) aux actionnaires qui auraient fait parvenir à la Société le 10 novembre 2020 au plus tard leurs questions écrites aux administrateurs sur un sujet mis à l'ordre du jour. Ces réponses seront également reprises lors de l'Assemblée.

- 2.6. **Diffusion de l'Assemblée:** Les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.3 à 2.4 ci-dessus et qui en feront la demande par voie électronique (e-mail : assemblee@aliaxis.com) le 17 novembre 2020 au plus tard, recevront un email décrivant les modalités qui leur permettront de suivre l'Assemblée le mardi 24 novembre 2020, à 11.00 heures via internet.

2.7. Compte tenu de l'évolution constante des mesures imposées par les autorités dans le cadre la lutte contre la pandémie Covid-19 et de l'incertitude relative aux mesures qui seront effectivement d'application le jour de l'Assemblée Générale Spéciale, la Société pourrait être amenée à devoir modifier les modalités pratiques de tenue, de participation et de diffusion de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, la Société informera tous les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.3 à 2.4 ci-dessus ou les mandataires en cas de vote par procuration des nouvelles modalités pratiques qui auront été adoptées par la Société.

Il se peut également qu'à l'avenir la distribution et la collecte du courrier au siège de la Société soit perturbée. Il est donc recommandé aux actionnaires d'envoyer leurs formulaires de procuration, attestations, questions écrites et autre correspondance par email à l'adresse suivante : assemblee@alixis.com

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos familles le meilleur en cette période particulière et nous vous prions de croire en nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration